



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2022-353 déclarant compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales de la MRC relativement à la gestion, à la collecte, au transport et à la valorisation des matières organiques des industries, commerces et institutions a été adopté par le conseil de la MRC le 9 février 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 17 février 2022.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,

*(signé)*  
Johanne Gaouette